



## CANTON DE NEUCHÂTEL

# Cinq sites retenus pour les éoliennes

**Le concept éolien 2010 et la fiche du plan directeur retiennent cinq sites après consultation et études complémentaires. Ils pourront accueillir 59 éoliennes, au total.**

BASILE WEBER

**C**inq sites destinés à accueillir au total 59 éoliennes ont été retenus par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Le Département de la gestion du territoire (DGT) a présenté, hier au Château, le nouveau concept éolien issu de la consultation lancée en septembre 2009. Le DGT a reçu une soixantaine de prises de position. Après des études complémentaires sur la faune (oiseaux et chauve-souris), le paysage et la capacité du réseau électrique cantonal, deux grandes zones ont été choisies. Deux sites se trouvent à l'ouest du canton: Montagne-de-Buttes (20 éoliennes potentielles) et Mont-de-Boveresse (18) au Val-de-Travers et trois sur les crêtes à l'est du canton: Crêt-Meuron (7), La Vuedes-Alpes (10) et la Joux-du-Plâne (4), au Val-de-Ruz. Les sites du Communal de La Sagne

et de la Charbonnière ont été écartés.

«Nous avons décidé de concentrer les éoliennes dans deux zones», a expliqué hier le président du Conseil d'Etat Claude Nicati. Selon le DGT, ce choix permet de préserver des éoliennes «les grands ensembles paysagers de la vallée du Doubs, les rives des lacs, le site emblématique du Creux-du-Van ainsi que les vallées à tourbières et les hauts plateaux du nord-ouest du canton».

«Notre objectif est modeste et ambitieux, soit atteindre une capacité de production de 200 GigaWattheure pour l'éolien», a indiqué le conseiller d'Etat. «Nous avons pour but l'autonomie énergétique du canton. Nous voulons offrir un véritable choix à la population neuchâteloise.» 200 GWh correspondent à la consommation électrique de 70% des 80 000 ménages du canton et à 20% de la consommation cantonale annuelle.

Pour le chef du DGT, même si de nombreux promoteurs viennent de l'extérieur du canton, l'électricité «sera produite

ici et injectée dans le réseau neuchâtelois. Nous ne voulons pas abandonner les certificats verts!» Pour Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, «on ne peut pas empêcher un Neuchâtelois d'acheter des abricots du Valais. La production sera neuchâteloise. On pourra acheter de l'électricité éolienne des crêtes du canton.»

Claude Nicati a ironisé sur l'acceptation du concept éolien: «Pendant la consultation, nous avons 100% d'oppositions. 50% des gens trouvaient qu'on en faisait trop, 50% pas assez. Aujourd'hui, nous avons 150% d'oppositions... Il y a, en plus, 50% de gens qui pensent qu'on le fait au mauvais endroit!»

Le conseiller d'Etat annonce des états généraux de l'énergie cet automne afin «d'associer la population. C'est un des défis de demain. Je ne veux pas y répondre seul dans mon bureau.»

Le concept éolien est consultable à l'adresse [www.ne.ch/sat](http://www.ne.ch/sat). Il sera soumis à la Confédération avec le Plan directeur cantonal à la fin 2010. /BWE